

N°75

Objet :

COMITÉ DES ŒUVRES  
SOCIALES - CONVENTIONS  
D'OBJECTIFS ET DE MISE À  
DISPOSITION DE LOCAUX -  
2026-2027 & SUBVENTION  
COMPLÉMENTAIRE 2025

Rapporteur :

M. Jean-François DEMAREZ

Date de la Séance :

26 NOVEMBRE 2025

Date de la Convocation :

20 NOVEMBRE 2025

Date d'affichage de la  
convocation :

20 NOVEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 26 novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER, **Maire-Adjointes**,

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI, **Conseillers Municipaux Délégués**,

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Lydie AUGUIN, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT, **Conseillers Municipaux**.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	35
Membres présents :	26
Membres représentés :	07
Membres absents :	02

Alisson ZANI	pouvoir à	François DAZELLE
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Olivier LE GOFF	pouvoir à	Daniel GIRAUD
Jean-Marc JUSTINE	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ
Michèle FOUBERT	pouvoir à	Louis-Armand VIREY
Grégory SANCHEZ	pouvoir à	Jessica DORLENCOURT

Etaient absents :

Salim LESAGE  
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Fatiha YAHIAOUI

VOTE :

UNANIMITE

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2025

N° 075

**OBJET : COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX - 2026-2027 & SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE 2025**

**Rapporteur :** Jean-François DEMAREZ

**VU** le Code général des collectivités territoriales,  
**VU** le Code général de la fonction publique,  
**Vu** le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,  
**VU** la délibération n°26 du 9 avril 2025 relative à la subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales de la ville d'Achères au titre de l'année 2025,  
**VU** le projet de la convention pluriannuelle 2026-2027 d'objectifs et de financement,  
**VU** le projet de la convention pluriannuelle 2026-2027 de mise à disposition de locaux  
**VU** l'avis du CST du 13 novembre 2025,  
**VU** l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 14/11/2025

**Considérant** que les conventions d'objectifs financiers et de mise à disposition des locaux prennent fin le 31 décembre 2025,

**Considérant** la poursuite de la politique d'action sociale destinée aux agents de la ville d'Achères et de son C.C.A.S.,

**Considérant** le montant de la subvention versée qui est désormais fixée à 140 000€ annuellement, et ce dès cette année 2025, afin de répondre notamment à l'inflation des prix et donc pour préserver l'offre de billetterie aux agents ainsi que l'organisation, par le COS, de festivités locales,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** les conventions pluriannuelles 2026-2027 d'objectifs et de financement et de mise à disposition de locaux entre la ville et le Comité des Œuvres Sociales.

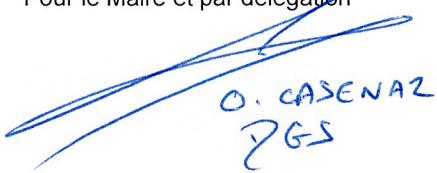
**ARTICLE 2 : ACCORDE** une subvention complémentaire de 5 000 € au Comité d'Œuvres Sociales au titre de l'année 2025

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et tous les actes, pièces et documents nécessaires à leur exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 4 : DIT** qu'au titre des conventions pluriannuelles les crédits sont inscrits au budget 2026-2027 et qu'au titre de la subvention complémentaire de 5 000 € les crédits sont inscrits au budget 2025 au chapitre 65 (autres charges de gestion courante) article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé).

Fait et délibéré à Achères, le 26 novembre 2025

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)  
Le ....04/12/2025.....  
Pour le Maire et par délégation

  
O. CASENAZ  
PGS

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Marc HONORE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville.